Prise en compte des hirondelles dans les opérations de rénovation et d'entretien des bâtiments du site pilote de Beaulieu-Lès-Loches

Beaulieu-Lès-Loches (37)

Métiers :

- **Maîtrise d'ouvrage**
- Gestion de patrimoine
- Gestion de proximité

Activités :

- Aménagement
- Construction
- **Rénovation**
- Gestion
- Animation

Type d'initiative :

- **Réduction des impacts**
- Gestion durable
- Création d'habitat

Organisme bailleur

Val Touraine Habitat (OPH)

Chiffres-clés

- 1er bailleur social de la région Centre-Val de Loire
- Implantation sur 200 communes avec 23 000 logements (45 000 locataires)

Moyens

Moyens humains :

- 8 jours/an (Technicien Patrimoine et Chargé de mission Communication) : élaboration de la démarche, coordination des acteurs/ services, suivi de projet…

Moyens financiers :

- L'expérience pilote ne demandait pas d'apport financier de la part de VTH
- Suite à la signature de la **convention de partenariat**, VTH a prévu un montant global maximum annuel de 2 000 € pour l'intervention de la LPO
- **Coûts divers :** nids doubles (39,5€ l'unité), planchettes de fixation en bois (16,90€ l'unité), intervention de l'entreprise agréée pour fixer les nids (non renseignée)

Moyens techniques :

- Accompagnement par un animateur de la LPO : comptage des nids, mise en œuvre du plan d'action…

L'initiative

Suite à l'observation de nombreux nids d'hirondelles de la part de locataires et alerté par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les risques encourus pour la destruction non autorisée de l'habitat de ces espèces protégées, Val Touraine Habitat (VTH) a décidé de mener une expérimentation de préservation des espèces protégées en milieu urbain sur un site pilote situé à Beaulieu-Lès-Loches.

Ce site, caractérisé par la présence de 34 logements sociaux, a été sélectionné puisqu'il devait faire l'objet d'une opération de réhabilitation (thermique et des façades extérieures), posant la question du devenir des nids déjà présents.

Une convention de partenariat a alors été signée avec LPO pour cette expérimentation et une étroite collaboration a permis de mettre au point un plan d'intervention sur le site pour faire en sorte que les travaux de réhabilitation aient un impact très faible sur les hirondelles.

Cette expérimentation ayant remporté un franc succès, elle a donné lieu en septembre 2014 à une convention de partenariat de 3 ans entre VTH et la LPO, afin de fournir un accompagnement durable sur l'ensemble des sites concernés par la présence de nids d'hirondelles.

Résultats

Cette initiative, qui rentre dans le cadre de l'Agenda 21 de VTH, a permis de définir un protocole (plan d'action et calendrier de mise en œuvre) de préservation des hirondelles lors des opérations de rénovation de VTH. Sa mise en œuvre est la suivante :

- **Comptage des nids** présents sur le site, afin de définir le nombre de nids à remettre en place après les travaux ;
- Envoi d'une **déclaration CERFA** 13 614*01 de demande de dérogation à la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, ainsi qu'un argumentaire quant à préservation des espèces (par la remise en place de nids), nécessaire à l'autorisation des travaux ;
- Définition du **calendrier des travaux** (dont les périodes d'arrêt lors de la nidification – de mi-avril à mi-septembre), impliquant une bonne planification des chantiers ;
- **Pose des nouveaux nichoirs** et suivi de l'occupation des nids par l'animateur LPO.

Sur le site expérimental, 35 nids d'hirondelles artificiels ont donc été posés en compensation de la destruction des nids initialement présents.

.

Partenaires mobilisés

- LPO Touraine

Retour d'expérience

« Depuis la création de notre partenariat avec la LPO, nous avons reposé plus de 150 nids artificiels au total, notamment à Esvres-sur-Indre où réside la plus grande colonie d'hirondelles d'Indre-et-Loire. Les hirondelles sont revenues au printemps suivant dans leurs nouveaux nids ».

Cyril LAISE, conducteur de travaux

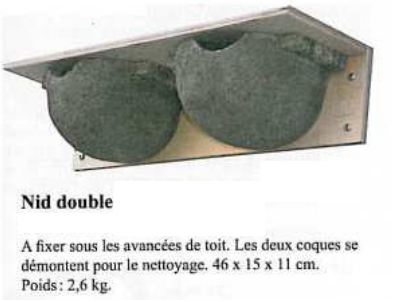

Nid double

A fixer sous les avancées de toit. Les deux coques se démontent pour le nettoyage. 46 x 15 x 11 cm.
Poids : 2,6 kg.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Communiqué de presse Val Touraine Habitat (25 Mars 2014)

CONTACTS

- Eric THOMAS - Chargé de Mission Qualité/Communication (VTH) - eric.thomas@valtourainehabitat.fr
- Jean-Michel FEUILLET (LPO Touraine)- jean-michel.feuillet@lpo.fr

Un travail de **communication et sensibilisation** a dû être réalisé, aussi bien vis-à-vis des locataires, des salariés de VTH que des entreprises réalisant les travaux de réhabilitation. Cela s'est notamment traduit par l'organisation de réunions d'information au cours desquelles la démarche a été expliquée et où chacun a pu exprimer ses craintes et/ou attentes et la distribution de communiqués d'information.

La réunion publique organisée en fin de chantier a permis de mettre en évidence le bilan positif de cette initiative, tant pour la consultation des locataires que pour le bon déroulement des chantiers et de la collaboration entre bailleur et LPO.

En termes de coûts, la réalisation d'une telle action permet **d'éviter les coûts liés à la non-autorisation de destruction des nids**, soit 9 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement (loi du 10 juillet 1976 portant sur la protection de la nature ; arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national).

VTH a su **transformer cette contrainte réglementaire en atout** puisque cette action a contribué à améliorer son image auprès des locataires ainsi que de ses partenaires, satisfaits de cette démarche de préservation des espèces.

Zoom sur la convention de partenariat VTH- LPO

Dans sa convention avec la LPO, VTH s'engage à venir avant chaque début de chantier évaluer la présence d'hirondelles et à organiser des réunions d'information annuelles pour la LPO et les locataires.

En contrepartie, la LPO s'engage à réaliser des expertises des sites concernés par les hirondelles et à formuler des recommandations pendant la phase de chantier afin de réduire les impacts sur les espèces protégées. La LPO accompagne également les équipes techniques sur le terrain et établit des bilans annuels des opérations réalisées.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, concerne désormais 3 sites supplémentaires.

Points-clés, freins et facteurs de reproductibilité

Le principal avantage du dispositif réside dans le fait qu'il nécessite un **faible investissement financier** (moins de 5% du coût total de la réhabilitation) et qu'il ne nécessite pas d'entretien une fois en place.

Les **facteurs clés de la réussite** d'une telle initiative sont avant tout l'accompagnement du bailleur par un spécialiste, l'investissement de la part du bailleur pour développer cette initiative, ainsi que la communication auprès des locataires.

Bien qu'il n'y ait pas de difficulté majeure, un point d'attention concerne la nécessité d'arrêter le chantier aux périodes de nidification, ce qui implique une **bonne coordination pour la réalisation des chantiers**.

Les principaux **facteurs de reproductibilité** concernent :

- L'information des bailleurs sur les solutions existantes visant à limiter l'impact des travaux sur les hirondelles ;
- L'accompagnement par une structure spécialisée telle que la LPO.